



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2024-580

AGRÈMENT POUR LE MULTI ACCUEIL du "MURIER"
- Direction temporaire -
géré par le
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Niort

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code de la Santé Publique, en particulier les articles L.2324-1, R.2324-20 et R.2324-22 portant faculté d'une différenciation des capacités d'accueil des établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil départemental des Deux-Sèvres, en date du 23 décembre 2020, fixant l'agrément du multi accueil du « MURIER » à 33 enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'arrêté en date du 21 décembre 2020, portant autorisation d'ouverture de la crèche du « MURIER » gérée par le CCAS de Niort ;

Considérant qu'en l'absence temporaire de Madame Émilie RAVAUD, Directrice du multi accueil du « MURIER », il convient d'organiser son remplacement ;

ARRÊTE

Art. 1 – Le multi accueil du « MURIER » est localisé au 3 rue de Fontenay à Niort.

Art. 2 – Pendant les périodes d'absence de la directrice, la direction de l'établissement est confiée à Madame Sophie GERMAIN, infirmière. La continuité de direction est assurée par Madame Bénédicte REZQALLAH, éducatrice de jeunes enfants.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée au CCAS de NIORT.

Fait en Mairie à Niort, le 13/08/2024

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO